



## **Midest Lyon - Stand Collectif Auvergne-Rhône-Alpes Offre exposants 2019**

Devenez exposant sur le salon mondial de tous les savoir-faire  
en sous-traitance industrielle

Organisé par



**GLOBAL  
INDUSTRIE**

**LYON**

Nouvel événement pour **la 1ère région industrielle Française**

**2 500  
exposants  
attendus**

**45 000  
visiteurs  
attendus**

**GLOBAL  
INDUSTRIE** 2018,  
en chiffres




**MIDEST**  
*Lyon*

Un événement d'ampleur européenne qui a lieu en France

Industriels & entreprises de services à l'industrie  
Exposez sur un salon de référence !

40800 visiteurs






## LE RENDEZ-VOUS DE L'EXCELLENCE ET DES PERSPECTIVES INDUSTRIELLES

-  **+27%** VS les précédentes éditions
-  **2/3** de nouveaux
-  **96%** trouvent que la synergie est réussie

Le Midest a un rôle décisif dans le sourcing et la mise en relation. Donneurs d'ordres et sous-traitants s'y retrouvent dans un lieu à taille humaine et une atmosphère conviviale pour : évaluer et affiner leur panel de sous-traitants, identifier les bons partenaires,

nouer des contacts déterminants pour la réussite de leurs projets, s'informer et échanger sur les sujets clés de l'industrie et découvrir et comprendre les tendances technologiques et innovations.

2 254 exposants

-  **65%** ont visité 2 à 3 salons
-  **1053** nouveaux exposants
-  **49 320m²** nets commercialisés
-  **29%** d'exposants internationaux
-  **150** start-up



# LE COLLECTIF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



## La Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'appui des CCI,

vous proposent de participer au Midest 2019  
au sein de leur collectif régional.

Exposer sur le collectif Auvergne-Rhône-Alpes, c'est :

- Élargir votre portefeuille clients,
- Booster votre développement commercial,
- Promouvoir votre entreprise sur le salon international de référence de la sous-traitance,
- Bénéficier d'un espace d'exposition personnalisé sur un grand stand professionnel régional,
- Vous faciliter la tâche grâce à l'accompagnement global de la CCI organisatrice, de votre inscription jusqu'au salon.

**La dynamique collective favorise les partages d'expériences  
et permet de réseauter avec d'autres entreprises de la filière en région.**



**BUSINESS | VISIBILITÉ | INNOVATION...**

## Pourquoi exposer avec le collectif Auvergne-Rhône-Alpes

---

Notre mission :  
Faciliter et optimiser votre participation



Communication



Appui Logistique



Soutien Financier



Animation

# POURQUOI EXPOSER AVEC LE COLLECTIF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## 1

### Prise en charge complète

Dès réception de votre bulletin de participation, la CCI organisatrice s'engage à :

- Prendre en charge votre **dossier d'inscription** auprès de l'organisateur du salon
- Proposer un **stand «clé en main»** (surface, structure de stand, éclairage, enseigne, prestations techniques...)
- Optimiser l'**aménagement** de votre stand au travers de conseils
- Organiser un **transport groupé** des marchandises
- Remettre une **base de prospects qualifiés** à l'issue du salon

## 2

### Une aide financière de la Région

Le collectif bénéficie du soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Une aide plafonnée à 1000 € sera accordée à chaque entreprise de la Région Auvergne-Rhône-Alpes exposante sur le collectif, et versée après le salon.

Exemple tarifaire intégrant l'aide maximale régionale : stand angle de 9 m<sup>2</sup> au prix de 4 326 € HT (forfait d'inscription inclus).

Sous réserve du soutien de la Région, des conditions d'éligibilité\* et dans la limite des crédits disponibles.

### Un impact commercial accru

Une solution  
globale

\* Entreprise implantée en Auvergne-Rhône-Alpes

\* Aide soumise aux règles de minimis (règlement CE N° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, JO L 379 du 28.12.2006)

\* Aide plafonnée à 1000€ par entreprise ne pouvant excéder 40% des dépenses facturées par la CCI organisatrice



# POURQUOI EXPOSER AVEC LE COLLECTIF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## 3

### Convivialité & animations

L'espace central d'accueil offre aux exposants l'opportunité de recevoir les visiteurs et les partenaires dans un **cadre convivial**. Mise à disposition d'un service boissons et d'un espace dégustation (pour les exposants et leurs invités).

Des **animations centrales** pour favoriser les échanges et l'attraction du visitorat.

## 4

### Communication et promotion mutualisées

Une **visibilité accrue** en intégrant l'un des plus grands collectifs (minimum 500m<sup>2</sup>).

Un dispositif de signalétique et de communication amont et sur le salon (book, affiches, signalétique sur salon...).



# LE PACK EXPOSANTS 2019

# A

## Forfait inscription & accompagnement CCI Obligatoire

Forfait pour toute société exposante, co-exposante ou filiale (si société mère inscrite comme exposante) qui comprend :

- Participation aux actions d'accompagnement et d'animation
- Badges exposants nominatifs\*
- 50 cartes d'invitation papier en français\*
- 30 badges VIP\*
- e-invitations (nombre illimité)
- Inscription au catalogue Internet avec accès à un espace communiqué de presse
- Participation aux Global Industrie Awards
- 1 place de parking VL
- Invitations à la soirée Exposants

*\*non compris dans le forfait d'inscription filiale*

## Tarifs

### Forfait obligatoire : 975€ HT

- si co-exposant : 975€ HT
- si filiale supplémentaire : 655€ HT



Les avantages du collectif Auvergne-Rhône-Alpes



Communication



Appui Logistique



Soutien Financier



Animation

# LE PACK EXPOSANTS 2019

# B

## Stand de 9, 12, 18 ou 24 m<sup>2</sup> Avec ou sans angle Obligatoire

Le prix des stands comprend :

- Une enseigne en façade personnalisée
- Une tête de cloison personnalisée
- Les frais de location de surface, frais d'aménagement, de décoration et d'électricité
- Une réunion conseil pour choisir votre mobilier (coût du mobilier à ajouter au prix du stand ci-contre)



Aide directe  
de la Région  
possible de  
1000€

## Tarifs



	Sans angle	Avec 1 angle
9 m <sup>2</sup>	3 591€ HT	4 351€ HT
12 m <sup>2</sup>	4 788€ HT	5 548€ HT
18 m <sup>2</sup>	7 182€ HT	7 942€ HT
24 m <sup>2</sup>	9 576€ HT	10 336€ HT

Prix garantis dans la limite de la surface réservée.  
Nous consulter pour d'autres surfaces.

*Les places, les angles et les surfaces ne peuvent être garantis. Ils sont attribués selon l'ordre d'arrivée des dossiers.*

*Le prix du stand ne comprend pas les frais de déplacement et les commandes optionnelles (mobilier, réserve...).*

### Les avantages du collectif Auvergne-Rhône-Alpes



Communication



Appui Logistique



Soutien Financier



Animation



# LE PACK EXPOSANTS 2019

## C

## Options en supplément

- Réserve individuelle :  
1 m<sup>2</sup> - 195€ HT  
2 m<sup>2</sup> - 225€ HT  
à commander ultérieurement auprès du prestataire stand.
- Location du mobilier : commande à passer ultérieurement auprès du prestataire stand (2 fournisseurs pré-sélectionnés au choix).
- Transport groupé de marchandises :  
à commander ultérieurement auprès de la CCI organisatrice.



### Les avantages du collectif Auvergne-Rhône-Alpes



Communication



Appui Logistique



Soutien Financier



Animation

# L'APPRÉCIATION DU COLLECTIF EN 2018

## Alain PARMENTIER

Fonderie du Mont-Blanc  
74460 MARNAZ

Créée en 2013 la Fonderie du Mont-Blanc en est à sa deuxième participation et a pu valoriser son savoir-faire au Midest 2018.

**Entretien avec son directeur,  
Alain Parmentier...**

« Il faut savoir se faire une place dans le monde des fondeurs et de l'industrie.

Notre première participation était pour se faire connaître et la seconde pour aller plus loin et chercher de nouveaux clients, de nouveaux marchés. Depuis, nous sommes en surchauffe, c'est ce que l'on attendait depuis longtemps, à nous maintenant de mettre les moyens derrière pour aller plus haut... »

Le collectif Auvergne-Rhône-Alpes en chiffres

60

Exposants de toute la région

95%

Satisfaction globale

97%

Satisfaction / accompagnement CCI

74%

Satisfaction / objectifs commerciaux  
13 contacts par exposant en moyenne  
dont 10 nouveaux et 2 internationaux

100%

Intention de participation  
à l'édition 2019

Ce sont les  
exposants qui  
en parlent  
le mieux



# CONTACT EXPOSANTS



## Votre contact

Danielle MEUNIER  
Tél. : 04 50 33 72 89  
Fax : 04 50 33 71 11  
[dmeunier@haute-savoie.cci.fr](mailto:dmeunier@haute-savoie.cci.fr)



Pour réserver votre stand,  
complétez le bon de commande  
et envoyez-le à [dmeunier@haute-savoie.cci.fr](mailto:dmeunier@haute-savoie.cci.fr)







## Bon de commande stand Midest 2019

A retourner, accompagné de l'acompte correspondant (chèque à l'ordre de CCI Haute-Savoie ou virement), à : CCI Haute Savoie, 5 rue du 27ème BCA, CS 62072, 74011 Annecy cedex. Fax : 04 50 33 71 11 - Tél. 04 50 33 72 89 - Mail : dmeunier@haute-savoie.cci.fr.

La facturation sera établie conformément au(x) bon(s) de commande puis rectifiée selon la surface attribuée.

Raison sociale : \_\_\_\_\_

### A → Forfait d'inscription :

Forfait d'inscription

975 € HT

Forfait d'inscription si co-exposant supplémentaire : 975 € HT

\_\_\_\_\_ € HT

Forfait d'inscription si filiale supplémentaire : 655 € HT

\_\_\_\_\_ € HT

Sous-total **A** = \_\_\_\_\_ € HT

### B → Stand : prix garantis dans la limite de la surface réservée

Surfaces standards	9 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	18 m <sup>2</sup>	24 m <sup>2</sup>
Sans angle € HT	3 591	4 788	7 182	9 576
Avec 1 angle € HT	4 351	5 548	7 942	10 336

*Nous consulter pour d'autres surfaces.*

Surface de stand souhaitée : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Angle souhaité :  Oui  Non

Les places, les angles et les surfaces ne peuvent être garantis. Ils sont attribués selon l'ordre d'arrivée des dossiers. Accepteriez-vous de prendre un stand de surface différente (+ ou - 3m<sup>2</sup>) si cela vous permet de bénéficier d'un angle ?  Oui  Non

Sous-total **B** = \_\_\_\_\_ € HT



### → TOTAL ENTREPRISE

Total HT

A + B = \_\_\_\_\_ € HT

TVA 20%

\_\_\_\_\_ €

Total = \_\_\_\_\_ € TTC

Acompte payé par :  chèque  virement

Acompte de 30% du total TTC \_\_\_\_\_ € TTC

Les réserves, aménagements spécifiques, mobilier... seront à commander ultérieurement auprès du prestataire stand. Merci d'indiquer dans un 1<sup>er</sup> temps si vous souhaitez une réserve Oui :  1 m<sup>2</sup> (195€ HT)  2 m<sup>2</sup> (225€ HT)  Non Si vous souhaitez des places de parking (ht<1,90m) supplémentaires, merci d'indiquer le nombre : \_\_\_\_\_

Date

Signature, précédée de la mention

« Bon pour accord et acceptation des conditions

générales de ventes et modalités de paiement mentionnées ci-dessous »

Cachet de l'entreprise

(\*) Une aide plafonnée à 1 000€ pourra être accordée par entreprise de la Région Auvergne-Rhône-Alpes facturée sous réserve du soutien de la Région, des conditions d'éligibilité et dans la limite des crédits disponibles (cf. offre exposants 2019).

**Modalités de paiement CCI :** Forfait d'inscription + stand : 30% d'acompte du montant total à la signature du bon de participation et le solde en janvier – Autres : commandes techniques : 100% à la commande - Les coûts liés aux consommations ou à des commandes complémentaires sur salon seront refacturés après le salon.

**Modalités de paiement du prestataire stand :** options, mobilier, réserves et aménagements spécifiques des stands : 50% à la commande et le solde en janvier.

**Cas de désistement de l'entreprise :** avant le 1er novembre : l'acompte de 30% du montant du forfait d'inscription + stand est dû - Entre le 1er novembre et le 15 janvier : 60% du montant du forfait d'inscription + stand est dû - Après le 15 janvier : l'intégralité des sommes est due.

**Cas d'annulation du salon :** l'annulation du salon par l'organisateur pour cause de pandémie ou acte terroriste constitue à l'égard de la CCI Haute-Savoie un cas de force majeure exclusif de sa responsabilité. Dans ce cas, tout ou partie du règlement pourra être conservé.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre demande. Elles seront conservées pendant une durée conformes aux dispositions réglementaires en vigueur. Conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, en particulier le règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification des informations qui vous concernent. Vous pouvez également, vous opposer ou obtenir la limitation des traitements, l'effacement des données vous concernant ou encore introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle tel que la CNIL. Sauf avis contraire de votre part, ces données pourront être utilisées pour vous communiquer des informations sur les événements, les activités et les services du réseau des CCI de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elles pourront également être transmises aux partenaires du réseau.

Si vous ne souhaitez pas/plus les recevoir, vous avez la possibilité d'en faire la demande auprès de la CCI à l'adresse suivante : desabocci74@haute-savoie.cci.fr.

**ATTESTATION AIDES DE MINIMIS**  
**À NOUS RETOURNER COMPLETÉ ET SIGNÉ AVEC LE BON DE COMMANDE**

*L'aide octroyée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux entreprises de la région participant au Midest 2019 (collectif d'entreprises Auvergne-Rhône-Alpes) est attribuée sur la base du règlement (C.E.) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis et publié au JOUE le 24 décembre 2013 : le montant des aides publiques accordées ne pouvant excéder 200 000 € sur une période de 3 ans.*

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....

représentant(e) légal(e) de .....

Atteste que :

la structure que je représente n'a pas bénéficié d'aides publiques<sup>(1)</sup> sur les trois derniers exercices en cours.

la structure que je représente a bénéficié d'aides publiques<sup>(1)</sup> spécifiques d'un montant total de :  
..... sur les trois derniers exercices en cours.

Fait le ..... à .....

Signature

<sup>(1)</sup> Doivent être prises en compte les aides publiques de toute nature (subvention directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, etc. ...) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne au titre des aides de minimis.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA CCI HAUTE-SAVOIE

### MODALITES FINANCIERES

Si prix de vente HT < 150 euros => Paiement comptant à la signature du bon de commande.  
 Si prix de vente HT > 150 euros => Paiement comptant (obligatoire pour les prestations du fichier des entreprises) ou paiement 30% d'acompte à la signature du bon de commande et paiement du solde au plus tard 60 jours après la signature du bon de commande.  
 Le paiement d'une inscription n'est valable que pour la participation d'un seul salarié ou d'un seul représentant du client. Toute participation d'un préposé ou représentant supplémentaire doit faire l'objet d'une inscription distincte.  
 Si la prestation ne peut être exécutée du fait d'un manquement ou négligence ou faute du client ou si le client ne participe pas à une rencontre, un atelier ou toute autre manifestation, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

### OBLIGATIONS DU CLIENT

- Remplir, communiquer et transmettre à la CCI Haute-Savoie, à sa première demande, tous documents qu'elle estimera nécessaires pour remplir sa mission, lui adresser tous renseignements, éléments et informations utiles à l'exécution de sa prestation.
- Le client s'oblige à respecter toutes réglementations ou dispositions particulières régissant les manifestations et les événements professionnels organisés par la CCI Haute-Savoie.
- Se présenter à toute convocation, assister à tout rendez-vous et réunion fixés par la CCI Haute-Savoie pour le bon déroulement de la prestation qu'elle fournit. Tout empêchement sera pris en considération par la CCI Haute-Savoie si bon lui semble, sauf cas de force majeure.
- Respecter le planning et les plans d'actions définis par la CCI Haute-Savoie, le client s'interdisant pour quelle que raison que ce soit de modifier le planning et les plans d'actions fixés.
- Mettre les intervenants de la CCI Haute-Savoie en contact avec les personnes des services compétents sur le sujet ou intéressés par les prestations effectuées.
- Désigner, si la CCI Haute-Savoie le demande, un responsable technique investi d'un pouvoir de décision à l'égard des solutions et préconisations qu'elle propose, étant précisé que le client devra pourvoir au remplacement dudit préposé en cas d'empêchement pour quelle que cause que ce soit.
- Définir, fournir et mettre en œuvre tous moyens en terme de personnel et de matériel, ainsi que toute logistique permettant à la CCI Haute-Savoie d'exécuter sa prestation. En cas de défaillance de son personnel ou de défauts, défectuosités des moyens matériels ou logistiques, le client devra tout mettre en œuvre pour pallier à cette défaillance dans un délai raisonnable.
- Le client garantit la qualité générale des informations diffusées et leur pertinence au regard des spécifications de son activité.
- De manière générale, il est mis à la charge du client une obligation de mise à disposition et de collaboration loyale pour permettre à la CCI Haute-Savoie de mener à bien la mission qui lui est confiée, étant précisé que le succès de ladite mission ne dépend pas seulement de la qualité des prestations de la CCI Haute-Savoie mais aussi de facteurs échappant à son contrôle et qui sont du ressort exclusif du client, lequel devra par conséquent collaborer avec la CCI Haute-Savoie en toute bonne foi et loyauté.
- Pour le cas où la CCI Haute-Savoie demanderait le remplacement d'un membre du personnel du client chargé par ce dernier de participer à l'exécution de la prestation, soit pour faute grave, soit pour une inadaptation à la prestation à fournir, le client devra dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande de la CCI Haute-Savoie pourvoir au remplacement de son préposé ou de son représentant.
- Le personnel du client reste en toutes circonstances sous l'autorité hiérarchique et disciplinaire du client qui assure en sa qualité d'employeur la gestion administrative, comptable et sociale de ses salariés intervenant dans l'exécution des prestations prévues aux présentes. A ce titre, le client se réserve le droit de disposer de son personnel lorsque la législation du travail l'impose (exemple : élection du comité d'entreprise, visite médicale, etc.) et lorsque l'accomplissement normal du contrat de travail de ce personnel le rend nécessaire (formation, congés, etc.).

### OBLIGATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAVOIE

- La CCI Haute-Savoie s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses prestations et s'oblige à ce que celles-ci soient conformes aux règles de l'art en vigueur à l'époque de leur exécution. De conventions expresses entre les parties, la CCI Haute-Savoie est soumise à une obligation de moyens excluant que le client puisse invoquer, au vu de la prestation qui lui sera fournie, une obligation de résultat.
- En aucun cas, la CCI Haute-Savoie ne peut être tenue pour responsable des modifications, utilisations et affectations faites des documents remis par elle dans le cadre de l'exécution de sa prestation.
- Si la CCI Haute-Savoie, pour exécuter sa prestation, doit s'attacher les services d'un tiers ou d'un sous-traitant, elle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de l'inexécution et/ou de la mauvaise exécution par ce tiers ou sous-traitant de la mission confiée. A ce titre, le client renonce à exercer tout recours contre la CCI Haute-Savoie.
- En aucun cas, la prestation fournie par la CCI Haute-Savoie n'établira un quelconque lien de subordination entre elle et le personnel du client. Néanmoins, afin d'assurer un service cohérent, la CCI Haute-Savoie, sans qu'aucune obligation ne puisse être mise à sa charge à ce titre, contrôlera, vérifiera et coordonnera le travail ou les tâches réalisées par le personnel du client.
- Le personnel de la CCI Haute-Savoie reste en toutes circonstances sous l'autorité hiérarchique et disciplinaire de la CCI Haute-Savoie qui assure en sa qualité d'employeur la gestion administrative, comptable et sociale de ses salariés intervenant dans l'exécution des prestations prévues aux présentes.

### FORCE MAJEURE

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront les obligations du contrat. Si les cas de force majeure ont une durée supérieure à trois mois, le présent contrat sera résilié sans indemnité.  
 De façon expresse, sont considérés comme des cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence, la grève totale ou partielle au sein de la CCI Haute-Savoie ou du client, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, l'incendie et les dégâts des eaux, la panne de système informatique ou d'ordinateurs, le service étant normalement entretenu, le blocage des télécommunications.

La CCI Haute-Savoie et le client s'engagent à conserver confidentiels les documents et informations concernant l'autre partie, de quelle que nature qu'il soit, économique, technique, etc. auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du contrat. Les deux parties prendront vis-à-vis de leur personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer sous leur responsabilité le secret et la confidentialité de toutes les informations et documents visés à l'alinéa ci-dessus.

Ces documents et informations ne peuvent être publiés ni communiqués à des tiers non autorisés sauf si cette communication ou publication est jugée nécessaire par la CCI Haute-Savoie, à la bonne exécution de sa prestation.

Au cours de l'exécution de la prestation par la CCI Haute-Savoie, et tant qu'il n'y a pas transfert de propriété matérialisé par le paiement du prix, le client s'engage à n'utiliser les données qu'il a consultées et les informations qui lui ont été données, que pour ses besoins internes, à ne pas les communiquer à des tiers à titre gratuit ou onéreux, à ne pas les commercialiser directement ou indirectement, sauf accord expresse et préalable de la CCI Haute-Savoie.

### DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel et informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné aux services de la CCI pour la gestion du dossier du client et établir des statistiques. Elles sont conservées pendant une durée conforme aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment l'instruction DPACI/RES/2005/017 du 26 décembre 2005 pour les archives des CCI et leurs services gérés. Elles peuvent être communiquées à l'extérieur pour satisfaire à des obligations légales, réglementaires ou contractuelles dans le cadre du dispositif : organismes institutionnels, prestataires techniques ou financeurs des programmes de la CCI, exclusivement dans le cadre de leurs attributions respectives. Sauf opposition de la part du client, elles pourront être utilisées pour lui communiquer des informations sur les événements, les activités et les services des CCI de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les parties s'engagent à respecter toutes dispositions en vigueur relatives à la protection des données et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD) et à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que ses traitements répondent aux exigences du règlement et garantissent la protection des droits des personnes concernées.

Conformément à la réglementation en vigueur, le client bénéficie d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui le concernent. Il peut également s'opposer ou obtenir la limitation des traitements, l'effacement des données le concernant ou encore introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle telle que la CNIL.

Pour toute information ou exercice ces droits, le client peut contacter le Délégué à la Protection des Données de la CCI à l'adresse mail suivante : [dpo@auvergne-rhone-alpes.cci.fr](mailto:dpo@auvergne-rhone-alpes.cci.fr) ou par courrier à l'adresse suivante: DPO - CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes - 32 quai Perrache - CS 10015 - 69286 Lyon Cedex 02

### ASSURANCE

Chacune des parties assure sa responsabilité civile garantissant les dommages pouvant survenir à ses biens et à son personnel, selon le droit commun, et devra fournir à l'autre partie, si elle lui en fait la demande, l'attestation de ses assureurs, précisant le montant des garanties et le justificatif du paiement des primes.

### CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE

La prestation fournie par la CCI Haute-Savoie deviendra la propriété du client qu'après complet paiement des prestations. Ce transfert sera matérialisé par la remise des dossiers et/ou des outils.

### RESPONSABILITE

La CCI Haute-Savoie s'engage à exécuter les prestations à sa charge avec tout le soin en usage dans son activité et à utiliser les règles de l'art du moment.

Il est expressément convenu que l'obligation à la charge de la CCI Haute-Savoie est une obligation de moyens.

Si la responsabilité de la CCI Haute-Savoie était retenue dans l'exécution du présent contrat, le client ne pourra prétendre à un total d'indemnité et de dommages et intérêts supérieurs au montant des règlements qu'il a déjà effectué pour les services contenant l'erreur ou la faute objet du litige.

Le versement de tous autres dommages et intérêts ou de tout autre indemnité est exclu et le client ne pourra former aucune revendication à ce titre.

### L'INTEGRALITE DU CONTRAT

Le présent contrat conclu entre la CCI Haute-Savoie et le client exprime l'intégralité des obligations des parties. Aucune indication, aucun document ne pourra engendrer des obligations au titre de la présente s'ils ne sont l'objet d'un avenant signé par les deux parties. A l'exclusion des spécifications externes, aucun autre document technique, publicitaire ou commercial du client d'aucune sorte, aucune correspondance antérieure à la signature du contrat émanant de l'une ou l'autre des parties ne pourra engendrer des obligations au titre dudit contrat.

### CLAUDE RESOLUTOIRE

En cas de non respect par le client de l'une quelconque des obligations prévues au contrat et après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse pendant un délai de un mois, ledit contrat pourra être résilié par la CCI Haute-Savoie nonobstant tous dommages et intérêts auquel elle pourrait prétendre du fait des manquements du client.

### CLAUDE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

En cas de litige né de la conclusion, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat, compétence expresse et exclusive est attribuée au Tribunal Administratif de GRENOBLE, nonobstant pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

### ELECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile en leur siège social respectif. – *FIN*